

Assises du plurilinguisme
Observatoire européen du plurilinguisme
Rome

Stratégie de promotion du français de la
Représentation permanente de l'OIF
auprès de l'Union européenne

Bruxelles

11 octobre 2012

Résumé

De nombreuses études font apparaître une érosion du plurilinguisme dans les Institutions européennes et plus largement parmi les populations européennes. L'usage de l'anglais est devenu, plus que celui d'une *lingua franca*, une composante centrale du code social des élites, en particulier dans les échanges internationaux et donc européens et cette situation oriente les représentations et donc les choix des populations vers une prédilection pour son apprentissage exclusif.

Il est vain de nier la réalité, peu efficace de la déplorer, contreproductif de la dénoncer ou de s'escrimer à reprocher à ceux, qui s'expriment dans l'anglais que l'on sait ou qui s'ingénient à l'apprendre en exclusivité, leur peu de conscience linguistique ou leur patriotisme sélectif.

Les valeurs liées au respect du plurilinguisme ou à la promotion de la diversité linguistique semblent peser bien peu à côté des intérêts des individus et des Etats. La chose est entendue.

De même, et s'agissant des francophones institutionnels, l'observation, la réprimande et les engagements obtenus des Etats et gouvernements, ne se sont pas avérés des dispositifs et attitudes, sinon stratégies, très efficaces et la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Union européenne, pour sa part, préfère former en français les négociateurs et les rédacteurs des Etats et proposer l'expertise des francophones, leurs initiatives, leurs concertations, voire leurs coalitions, afin de légitimer spontanément l'usage du français. Elle observe quotidiennement que cette démarche est infiniment plus porteuse que celle d'exigence au titre de son statut de langue de travail, qui vaut surtout dans l'esprit des francophones et est souvent perçue par les autres comme une marque d'arrogance de leur part. C'est par la pertinence du propos de ses utilisateurs, voire par son impertinence, que le français s'est imposé, mais mieux, qu'il a été adopté dans les cœurs et les esprits à une époque et c'est par les mêmes caractéristiques, adaptées à la nôtre, qu'il le demeurera. A charge pour les francophones d'être à la hauteur de leurs glorieux prédécesseurs, de quitter la voie de la langue de bois, du consensus à minima, du mimétisme civilisationnel navrant, du politiquement correct, de la pensée unique, qui effectivement s'exprime le plus souvent en anglais, bien que les anglophones n'en aient pas l'exclusivité, loin s'en faut.

Une institution singulière : l'Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)¹ est une institution de type multilatéral, fondée le 20 mars 1970, à Niamey (Niger)², à l'initiative de militants québécois (Jean-Marc Léger³) et de Chefs d'Etat africains et asiatiques (Léopold Sédar Senghor, Amani Diori⁴, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk) dans le but premier, pour les uns, de donner une visibilité internationale au Québec et de rapprocher cette province de la communauté linguistique et culturelle formée par la France, la Belgique et leurs anciennes colonies, et pour les autres, d'éviter une rupture totale d'avec les anciennes puissances coloniales, à la faveur des indépendances conquises, et de permettre ainsi le maintien d'un lien culturel et de coopération solidaire entre les pays concernés.

Son action protéiforme repose sur la volonté et les contributions budgétaires de ses désormais soixante-quinze Etats et gouvernements, dont une majorité africains et européens : elle concerne des champs aussi divers que le développement de la démocratie, le respect des droits de l'homme, la restauration de l'état de droit, les missions de bons offices en amont ou en aval d'un conflit intra- ou inter-étatique, un développement durable, respectueux de l'environnement et des hommes, une gestion sage de l'énergie, un accès à une éducation émancipatrice, l'égalité de traitement entre les genres, la diffusion de la pensée et des œuvres francophones, la promotion du français et des langues africaines, etc.

Le siège de l'Organisation internationale de la Francophonie se situe à Paris (19-21 Avenue Bosquet, dans le 7^{ème} arrondissement). Deux cents agents y travaillent et cinquante autres oeuvrent dans des bureaux régionaux, répartis sur tous les continents, ou des représentations auprès des Institutions internationales (ONU, UE, UA).

L'OIF a, à sa tête, un Secrétaire général (Abdou Diouf) sénégalais, aidé d'un Administrateur (Clément Duhaime) québécois et de 11 directeurs. Elle réunit ces jours-ci (13 et 14 octobre) son XIV^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

Parmi ses unités hors siège, figure sa représentation permanente auprès de l'Union européenne, localisée à Bruxelles, qui effectue une veille institutionnelle, représente l'Organisation auprès des différentes institutions européennes, participe aux concertations, évènements et programmes organisés par elles, initie des opérations ou contribue à relayer celles engagées par le siège parisien. Son ambassadeur est un Québécois (Pietro Sicuro⁵), ancien Sous-ministre adjoint, ancien Directeur de l'Institut numérique de la Francophonie, négociateur et expert internationalement reconnu dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'état des lieux du plurilinguisme européen institutionnel et citoyen : érosion continue

Observatrice privilégiée de la situation linguistique communautaire (intra-institutionnelle) et de celle européenne (dans les Etats de l'Union et ceux candidats), la représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne est bien placée pour mesurer quotidiennement l'érosion et du plurilinguisme en général dans les Institutions européennes et, parmi celle d'autres langues, de l'usage du français : lorsque le français recule, en effet, il apparaît souvent que les langues à diffusion plus restreinte ou strictement régionales se trouvent plus encore en difficulté.

¹ <http://www.francophonie.org/Qui-sommes-nous.html>

² http://www.francophonie.org/spip.php?page=page_frise_chronologique

³ http://agora-2.org/francophonie.nsf/Dossiers/Jean-Marc_Leger

⁴ <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/hamani-diori-diori-16061916.asp>

⁵ <http://www.euractiv.com/fr/europe-dans-le-monde/pietro-sicuro-nous-sommes-un-par-interview-513209>

Plusieurs rapports paraissent régulièrement, qui permettent d'avoir une photographie assez claire de la situation du plurilinguisme dans les Institutions européennes et en Europe, ainsi que de l'usage du français : rapport eurobaromètre⁶, commandé par la Commission européenne, rapport de la Délégation à la langue française et aux langues de France du Ministère français de la Culture et de la Communication⁷, rapport de l'Observatoire du français de l'Organisation internationale de la Francophonie sur l'état du français dans le monde⁸.

Les trois versions les plus récentes de ces rapports font apparaître un paradoxe entre les discours officiels des Institutions européennes, leurs règlements et traités, celui des citoyens européens (apprenants ou locuteurs de langues étrangères) et la situation réelle d'apprentissage, d'usage, de maîtrise, de compétence en langues, dans les Institutions européennes et dans les Etats membres de l'Union européenne.

En synthèse, si les Institutions et les citoyens plébiscitent le plurilinguisme, l'apprentissage et l'usage de l'anglais international sont très majoritaires, voire parfois exclusifs et ont tendance à réduire l'espace laissé aux autres langues, année après année, en dépit des efforts faits çà et là pour promouvoir le plurilinguisme.

Les fonctionnaires européens et les représentants des Etats membres ou candidats utilisent généralement l'anglais international en situation officielle, à l'oral, comme à l'écrit (notes), y compris lorsque l'interprétation et la traduction sont disponibles, exception faite, dans une certaine mesure, au Parlement européen. Quant aux citoyens européens, ils déclarent apprendre et connaître peu, voire pas de langues étrangères autres que l'anglais international, ou en avoir une faible maîtrise.

En ce qui concerne la langue française, il apparaît qu'elle perd régulièrement du terrain en usage, au sein des Institutions européennes (Parlement, Commission, Conseil), avec des paliers de stabilité lors des présidences du Conseil par des pays francophones ou partiellement francophones (récemment, la Belgique). Idem, le français est moins enseigné, appris, parlé, maîtrisé et estimé utile par des citoyens de vingt-six des vingt-sept Etats membres de l'UE et ceux qui le parlent semblent être plutôt âgés, peu actifs, peu connectés (à Internet), et plutôt en difficulté socio-économique. Cerise sur le gâteau, c'est surtout dans les pays européens non membres de l'OIF que le français demeure connu des populations ; dans ceux des pays européens membres de l'OIF, quand bien même observateurs, maîtrise et usage décroissent. Paradoxe en forme de quadrature du cercle pour l'Institution.

Un anglais international, devenu langue des échanges, d'opportunités et code social

Cette exclusive anglophone croissante, qui se fait aux dépens des autres langues, dont le français, repose sur les opportunités économiques et les facilités pragmatiques qu'offre l'anglais international : sa maîtrise, pourtant rudimentaire, et *a fortiori* s'il est plus étoffé, s'avère indispensable dans le champ des échanges internationaux : commerce, finance, diplomatie, transports, recherche, compétitions sportives, etc., domaines d'activité très rémunérateurs ou valorisants socialement. De ces opportunités, découle une très haute représentation de cette langue, par rapport aux autres, dans l'esprit des hommes d'affaires, des banquiers, des diplomates et hauts fonctionnaires, des professionnels du transport, des chercheurs, des athlètes, et donc, dans celui des familles, des étudiants, et finalement des décideurs des politiques éducatives et universitaires. Cette haute représentation alimente la demande d'anglais international sur le marché aux langues, la motivation pour l'apprendre et le maîtriser, et le choix fait de l'utiliser en situation d'échange

⁶ http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_386_fr.pdf

⁷ http://www.dgllff.culture.gouv.fr/rapport/2012/rapport_au_parlement_internet_2012.pdf

⁸ http://www.francophonie.org/IMG/pdf/langue_francaise_monde_integral.pdf

international et donc communautaire, européen. Elle est très puissante socialement et fonctionne comme une composante d'intégration au sein de la communauté concernée : communauté des hommes d'affaires, des banquiers, des diplomates et hauts fonctionnaires, y compris européens et des Etats, en charge du suivi des dossiers européens. L'anglais est devenu plus qu'une *lingua franca*, une composante du code social, prééminent dans les enceintes européennes, au même titre que le port du costume. Il a perdu son rapport d'identification à ses pays de langue officielle pour se neutraliser et devenir la langue d'échange des fonctionnaires et représentants des Etats. Il est, dès lors, devenu difficile de faire un choix linguistique alternatif sans une bonne raison, perceptible par les interlocuteurs, autrement que comme une attitude d'affirmation identitaire, qui peut, elle, paraître déplacée, parce que nationale, voire arrogante, dans certains cas, spécialement, pour notre malheur, lorsqu'il s'agit des francophones et plus encore des Français.

Stratégies de politique linguistique

Renforcement des capacités de travail en français des experts et négociateurs des Etats

Face à cette réalité têtue, l'Organisation internationale de la Francophonie a, d'abord, négocié avec les ministères des Affaires étrangères de ses Etats des programmes de renforcement des capacités de travail en français des fonctionnaires experts communautaires à Bruxelles (représentations permanentes et missions) et dans leurs capitales (administrations centrales, cellules spécialisées des ministères). Cette action très volontariste, massive, a touché jusqu'à quinze mille rédacteurs ou négociateurs par an. Le même dispositif a été instauré dans plusieurs écoles nationales d'administration et dans plusieurs instituts diplomatiques. Des séjours linguistiques spécialisés en France et en Belgique, complémentaires de cycles de cours particuliers dans leurs capitales, ont aussi été attribués à des membres des gouvernements et à des hauts fonctionnaires ou diplomates.

Cet effort a conduit à ce que des milliers de décideurs et d'experts des Etats membres soient en mesure de comprendre et de parler le français dans leurs fonctions officielles.

Simplement, il est apparu assez rapidement que l'usage du français en situation officielle ne progressait pas en raison de considérations de contexte, en relation avec le statut de l'anglais international, tel que décrit plus haut. Ce n'est pas, en effet, parce que les intéressés parlent français qu'ils font le choix de violer les codes sociaux en vigueur et de laisser de côté l'usage consensuel de cette langue.

Responsabilisation et engagements des Etats membres de l'OIF

L'Organisation internationale de la Francophonie a alors développé une démarche de mobilisation et de responsabilisation de ses Etats, partant du principe qu'il leur appartenait de s'engager à obtenir de leurs représentants un usage partagé du français. Dans cet esprit, l'OIF a longuement négocié et fait signer aux ministres des Affaires étrangères de ses Etats et gouvernements un texte, intitulé *vade-mecum*⁹, par lequel ils prenaient l'engagement de faire en sorte que leurs représentants s'expriment prioritairement en français lorsque la possibilité ne leur était pas donnée d'user de leur langue (interprétation et traduction). Un Observatoire de la langue française¹⁰ a été chargé de vérifier l'application de cet engagement formel¹¹. Le Secrétaire général de l'OIF a eu l'occasion de rappeler, ici ou là, aux Chefs d'Etats ou de gouvernements et aux ministres, les signatures apposées et les manquements observés. Force est de constater, en effet, que la violation de cet engagement

⁹ http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Vade-mecum_Fcs_vie_intnle_2006.pdf

¹⁰ <http://www.francophonie.org/L-Observatoire-de-la-langue.html>

¹¹ http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Suivi-Vademecum_2010.pdf

fut et est quotidienne et que la priorité des mêmes Etats et gouvernements, qui ont sollicité de l'OIF cette politique, n'est manifestement pas là, lorsque leurs représentants s'expriment dans les grandes enceintes multilatérales ou intergouvernementales. Peu ont exigé d'eux cette attitude de conscience linguistique et ceux qui l'ont fait n'ont pas toujours mis en œuvre des mesures de rétorsion lorsque la circulaire¹² n'était pas appliquée.

A terme, la position de l'OIF est devenue délicate, mettant en évidence, non pas une prise en compte de ses recommandations, et des progrès, mais une absence d'autorité sur ses Etats et gouvernements, à moins que ce ne soit le manque de cohérence et de continuité de ceux-ci, dans un contexte, qu'il convient de rappeler aussi et qui est celui d'une Organisation qui compte aujourd'hui plus de pays non francophones que de pays francophones (pays de langue officielle française).

Responsabilisation des fonctionnaires et mobilisation du milieu associatif

A nouveau, l'OIF a fait évoluer sa stratégie et a décidé de mobiliser le milieu associatif et de responsabiliser les fonctionnaires européens et internationaux, aux côtés de ses Etats et gouvernements.

Elle a noué des partenariats avec diverses associations de la Société civile (AFFOI, DLF, Observatoire européens du plurilinguisme, etc.) afin de faire en sorte de ne pas s'isoler en altitude, au niveau institutionnel national et multilatéral, et de laisser, au contraire, la pleine part qui leur revient, au grand public, aux amoureux de la langue française, aux syndicalistes, aux enseignants, et bien évidemment aux fonctionnaires européens et internationaux eux-mêmes.

Réflexion sur la langue française : le Forum mondial

Elle a organisé aussi un Forum mondial de la langue française, à Québec, afin de réunir des jeunes francophones du monde entier pour qu'ils se prononcent sur leurs perceptions et usage du français et formulent des recommandations de politique linguistique pour l'avenir.

C'est qu'il faut retourner aux fondamentaux du français et se pencher sur ces atouts historiques, sur ses caractéristiques : le français s'est imposé sur la scène internationale, à une certaine époque, grâce au génie de certains de ses utilisateurs : les Montaigne, Descartes, Diderot, Voltaire, Rousseau, Hugo, Dumas, Balzac, Baudelaire, Rimbaud, Verlaine, Durkheim et autres Poincaré, qui ont eu de l'audace intellectuelle, philosophique, artistique, scientifique, et d'abord celle de remettre en question et d'innover. Il s'est maintenu dans les esprits et dans les cœurs grâce aux Sartre, Aron, Camus, Senghor, Césaire, Baudrillard, Bourdieu, Truffaut, Rohmer, Godard, Saint-Laurent, Gaultier : ces noms émergent systématiquement des enquêtes sur les représentations sociales ou partagées du français. C'est ainsi par sa faculté de révolution et, à défaut, de révolte, de remise en question sociale, politique, esthétique, intellectuelle, presque par sa faculté de contestation, très française, qu'il a séduit. C'est en exprimant des idées universelles de justice et de progrès, des sentiments et émotions existentiels ressentis par tous par-delà les cultures qu'il s'est fait adopter. C'est en prêtant sa voix à celles d'autres cultures, par le truchement de la traduction ou d'auteurs d'adoption francophone, qu'il s'est durablement implanté dans les esprits et les cœurs, quand bien même son rang géolinguistique évoluait à la baisse sous l'influence de la montée en puissance étatsunienne.

Il est acquis, sur la base de nombreuses enquêtes, que dans bien des pays, dans lesquels le français ne dispose pas de statut officiel ou dans lesquels sa maîtrise n'offre pas d'opportunités économiques

¹² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000411109&dateTexte=&categorieLien=id>

déterminantes, il est principalement appris pour des raisons de positionnement social (élitaire), de goût (culturel et intellectuel), de rêve, voire de fantasme, dans des contextes locaux pas toujours très gais où il constitue comme une fenêtre ouverte sur tous les possibles, comme un espace de liberté aussi (les enquêtes sont pleines de ces représentations protéiformes et stratosphériques, qui font du français à tort ou à raison - là n'est pas la question -, la langue de la distinction, de la culture, des idées généreuses, de la séduction et de l'élégance, de la mode, de la gastronomie et des bons vins, mélodique et charmante d'un point de vue phonétique, etc.). Et ce sont bien ces représentations, plus que ses opportunités professionnelles et académiques (pays où le français a un statut officiel ou hérité de l'Administration ou du protectorat français, mis à part), qui sont au cœur de la motivation des apprenants et de la valorisation des locuteurs.

Faire du français une langue d'expertise, d'initiative, de concertation et de coalitions

Dans le contexte européen, le français ne tient pas sa légitimité de son statut de langue de travail ou de langue officielle, mais de celui de langue de l'un des Etats fondateurs de la Communauté européenne, de langue de l'un des moteurs de l'Union européenne, de langue de l'une des deux plus nombreuses populations de l'Union européenne, et - il ne faut pas le négliger - de langue majoritaire des trois capitales européennes, que sont Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

Certains domaines de tradition française ou qui concernent l'espace francophone lui valent aussi une certaine légitimité, par exemple : la politique agricole commune ou l'aide au développement (qui porte sur une large proportion de pays francophones).

Chaque fois que le propos est en lien avec une initiative française ou francophone, qu'il porte sur une problématique ou un pays francophone, ou de tradition francophone, le français est employé spontanément, y compris par des francophones non natifs.

La Représentation permanente de l'OIF développe, ainsi, une stratégie de promotion du français basée, certes, sur une offre de français-langue de formation des négociateurs, membres des représentations permanentes et des missions, mais aussi et surtout sur une langue d'expertise, sur une langue d'initiative, sur une langue de concertation, sur une langue de conciliation, sur une langue de coalition, sur une langue alternative (et peut-être aussi à la pensée unique, aux nombreux tabous, au politiquement correct, etc.), en synthèse, sur une langue de vision pour l'Europe et le monde. Et, elle n'est pas la seule à agir dans ce champ où interviennent de nombreux cercles de réflexions et plusieurs associations et fondations francophones, avec lesquels elle est étroitement coordonnée, comme on l'a vu plus haut.

Elle organise, dans cet esprit, des concertations et ce le plus souvent en coopération avec d'autres opérateurs bi- ou multilatéraux (français, canadiens, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autres pays membres, des agences spécialisées de l'ONU, de l'UE, de l'OCDE, du Conseil de l'Europe, etc.) pour donner la possibilité aux experts de ses pays membres d'échanger sur les grands thèmes de débat internationaux (coopération Sud-Sud, triangulaire, commerce mondial, production sectorielle, multilinguisme, négociations commerciales à l'OMC, accompagnement de restauration de l'état de droit, action de la CPI, etc.) et de contribuer aux rapprochements des points de vue et des positions, afin que, dans les grandes enceintes, elles se matérialisent sous la forme d'un consensus francophones, voire multi-espaces linguistiques. C'est ainsi que le français est mis en valeur, non pour lui-même, ou en vertu de son statut de langue de travail, mais comme médium de réflexion et de partage des points de vue, comme instrument de coalition dynamique.

Conclusion

L'érosion continue du plurilinguisme et de l'usage du français dans les Institutions européennes et plus largement dans les pays européens constitue un fait objectif. L'OIF a mis en œuvre plusieurs réponses stratégiques au fur et à mesure des constats de limites : renforcement des capacités de travail en français des experts et négociateurs communautaires, responsabilisation des Etats et gouvernements membres, mobilisation du milieu associatif, responsabilisation des acteurs, organisation du Forum mondial de la langue française, initiatives et concertations francophones, etc.

Sa représentation permanente auprès de l'Union européenne, et son Ambassadeur, Pietro Sicuro, sont persuadés que c'est par la valorisation de l'initiative, de l'innovation, de l'alternative et de l'expertise francophones que l'usage du français peut être renforcé et non de manière intrinsèque et sur la base de l'affirmation têtue de son statut de langue de travail. Chacun peut constater que les acteurs européens comprennent et parlent le français lorsqu'ils en ressentent le besoin et que leur choix repose sur l'intérêt de le faire, selon l'interlocuteur, l'objet et le contexte, et non sur base de l'appartenance de leur Etat à l'OIF, appartenance dont le principe ne repose manifestement pas sur la francophonie sociolinguistique. Lorsque l'un des trois ou les trois sont francophones : (interlocuteur, objet, contexte), ils le font spontanément, à peu d'exceptions près, et avec plaisir pour peu qu'il ne se trouve pas un francophone et particulièrement un Français pour les complexer par une correction rigoriste.

A charge pour les francophones d'être assez créatifs, réactifs, fédératifs et pertinents - hors de toute arrogance et exigence - pour les y amener.

Seul ce texte fait foi

Stéphane LOPEZ
Adjoint au Représentant permanent
auprès de l'Union européenne
Organisation internationale de la Francophonie